Sentence

Permis de voter ? | Philosophie magazine

Permis de voter ? | Philosophie magazine ✍Highlight–2024:10:27:08:31:14

Permis de voter ?

Octave Larmagnac-Matheron publié le 05 mai 2022 5 min

« Notre société […] décide de qui peut être médecin, qui peut être avocat. […] Nous avons créé des instances avec des sages, avec les plus avisées des personnes dans chacun de ces domaines pour ensuite donner des diplômes. »

Pourquoi la participation à la vie politique ferait-elle exception ? C'est l'argument que mobilisait en 2017 l'essayiste Aymeric Caron (actuellement candidat aux législatives pour la Nupes, la « Nouvelle union populaire, écologiste et sociale ») dans une vidéo aujourd'hui ressortie par ses opposants, pour défendre l'instauration d'un « permis de voter », non pas fondé sur des critères d'âge, de revenu ou de genre, mais d'ordre cognitif et intellectuel (connaissances minimum, jugement éclairé, etc.). Le militant végan s'est défendu de reprendre aujourd'hui la proposition, qui choque de prime abord. Mais est-elle si absurde ? Elle aurait sans doute trouvé, chez Platon, un défenseur. Ce qui n'en fait pas, pour autant, une idée à adopter séance tenante…

Que proposait exactement Aymeric Caron en 2017 ? Pour le savoir, il faut revenir à son ouvrage paru cette année-là, Utopia XXI (Flammarion), soit le projet d'une société utopique pour le XXIe siècle qui inclurait dans son fonctionnement l'instauration d'un « permis de voter ». Caron argumente : « Rien ne sert de permettre à chacun de s'exprimer sur tous les sujets, et de toutes les manières possibles, si cette expression n'est pas qualitative. […] Quand un de mes concitoyens vote en méconnaissance de cause […], il me porte préjudice. […] Une démocratie juste ne peut tolérer qu'un avis stupide l'emporte sur un avis éclairé. Car dans ce cas, ce n'est plus une démocratie, mais une idiocratie. » Et l'essayiste de conclure : « Il me semble dangereux de permettre à tout le monde de voter sans avoir vérifié au préalable la capacité de chacun à émettre un avis pertinent. » C'est d'ailleurs, ajoute Caron, sur ce critère de la capacité à émettre un jugement éclairé que se fonde l'existence d'une majorité juridique : « Il est considéré qu'avant ses dix-huit ans, un citoyen n'a pas les connaissances nécessaires pour participer au débat. » Frontière artificielle, cependant, affirme l'auteur : la capacité réelle à prendre part à la vie politique « n'apparaît en fait qu'avec l'accumulation d'un minimum de connaissances. Pour certaines personnes, cette accumulation minimale n'a jamais lieu, c'est pourquoi il existe des adolescents de quatorze ans dont l'analyse est bien plus pertinente que celle de certains trentenaires ou quadragénaires. » C'est la reconnaissance de ce degré de développement intellectuel suffisant que viendrait sanctionner le permis de voter. « On ne permet pas à un conducteur de rouler sans avoir passé un permis puisqu'il risquerait de causer des accidents et des morts. Pourquoi en serait-il autrement avec la politique, qui peut avoir des conséquences dramatiques sur une communauté ? » Explicitement affirmée, l'idée choque immanquablement nos consciences démocratiques. Qui, pourtant, ne s'est jamais dit de l'un de ses concitoyens qu'il était un peu trop bête pour avoir le droit de vote ? Il est un philosophe qui, probablement, n'aurait pas hésité à la formuler à haute voix : Platon. Le père de la philosophie est – c'est connu – un critique acerbe de la démocratie ; mais il l'est exactement pour les mêmes raisons que celle avancée pour limiter le droit de vote en fonction de critères intellectuels et cognitifs. La démocratie est un navire à la dérive, décrit-il dans La République : « Les matelots se disputent entre eux le gouvernail ; chacun d'eux s'imagine qu'il doit être le pilote, sans avoir aucune connaissance du pilotage. » Pour naviguer dans la

bonne direction, le navire doit être dirigé par celui qui connaît l'art de la navigation. La même chose est vraie de la cité : elle doit être placée sous la houlette de celui qui connaît l'art politique, c'est-à-dire celui qui comprend pleinement l'idée de justice. Comprenez : le(s) philosophe(s). Gouverner est une affaire de savoir, chez Platon comme dans Utopia XXI – la seule différence tient à l'extension, très réduite chez Platon, de ceux qui sont en mesure de savoir. S'ajoute, cependant, une seconde différence. De quel genre de connaissance parle-t-on ? En 2017, Caron résumait pêle-mêle : « Les institutions du pays, l'histoire des idées politiques et des partis ainsi que les informations indispensables dans des domaines tels que l'environnement, l'économie, l'agriculture ou la défense. » Platon n'a pas en tête cette multiplication des différents domaines spécifiques du savoir, juxtaposés les uns aux autres comme une somme de prismes descriptifs de la réalité. Il vise au contraire un principe unique supérieur, normatif, qui ne concerne pas la société telle qu'elle est mais telle qu'elle devrait être. La différence est de taille. Pour Platon, l'horizon de la « cité idéale » est univoque. Caron ne le disait pas. Plus en accord avec l'indétermination moderne des idéaux, il laissait apparemment ouverte la détermination collective d'un avenir partagé. Mais contrebalançait cette ouverture par la fermeture de la participation à cette discussion. Comprendre les faits avant de discuter de l'idéal – le mot d'ordre cache à peine la conviction que les faits, une fois reconnus, conduiront au même idéal unanime de société qui en découlerait presque automatiquement. A-t-on vraiment besoin de comprendre « un minimum » comment s'organise le monde pour prendre part à cette discussion, qui est la discussion politique ? Non, assurément. La question de la majorité légale n'est pas la même : elle concerne non l'acquisition individuelle de connaissances que le développement de la faculté même de juger, dont la reconnaissance est le présupposé anthropologique de la démocratie. En ce sens, l'âge de la majorité ne peut qu'être une convention, un jalon symbolique. Non que les connaissances particulières n'auraient aucune importance. L'élaboration d'un idéal commun d'avenir, bien entendu, ne peut faire fi des contraintes réelles qu'il est impératif de comprendre, pour des questions de faisabilité. Mais poser la compréhension de ces « réalités » comme un préalable n'est pas nécessaire : on pourrait, avec plus de finesse, estimer que c'est dans le cours même de la discussion démocratique, par le partage des compétences singulières, que peuvent se diffuser et s'articuler les connaissances réparties aux quatre vents du monde social. Peut-être est-ce même l'une des principales vertus de la démocratie : non seulement de définir un avenir commun, mais d'enrichir les esprits – cet enrichissement étant une fin en soi, une source d'épanouissement, et non une condition, un critère d'exclusion. Voilà en tout cas qui redonnerait à la discussion démocratique, comme pratique continuée, un sens plus profond que le permis de voter, qui perpétue encore une conception discontinue de la démocratie, fondée essentiellement sur le vote.

From:
http://aproposnews.com/ - **Apropos News**

Permanent link:
http://aproposnews.com/doku.php/admin/notes/permis_de_voter_philosophie_magazine-b81b7fe27e2d83f0

Last update: **04/02/2025**